

TRI DU PAPIER

Alors que la quasi-totalité des papiers sont recyclables,
le taux de recyclage du papier en France n'est que de **60,5%**.

Selon la qualité du tri, le papier peut être recyclé de 3 à 7 fois et être transformé en nouvelles feuilles de papier



Si le papier est réutilisable on le met sur la boîte

Si le papier n'est pas réutilisable on le met dans la boîte